



RACONTE-MOI LA FLAMME

PRIX DU CENTENAIRE
DE LA FLAMME DE LA NATION

© 2023 - La Flamme
sous l'Arc de Triomphe
Flamme de la nation



“Raconte-moi la Flamme”
Prix du Centenaire de la Flamme - Flamme de la Nation
Concours ouvert du 1er janvier au 30 juin 2023

Expliquez-nous ce que vous avez ressenti lors de la cérémonie du ravivage de la Flamme sous l’Arc de Triomphe - Flamme de la Nation

POURQUOI ?

Pour souligner l’année du centenaire de la Flamme sous l’Arc de Triomphe et dans l’esprit de développer la transmission de la mémoire, l’association “La Flamme sous l’Arc de Triomphe - Flamme de la Nation” a décidé de créer le **Prix du Centenaire de la Flamme de la Nation « Raconte-moi la Flamme »**.

Ce prix est destiné à récompenser le ressenti et la réflexion des jeunes, au retour d'une cérémonie du ravivage de la Flamme. Nous rappelons que le Comité de la Flamme a reçu l’agrément national du ministère de l’Education Nationale.

POUR QUI ?

Tout établissement scolaire participant à la cérémonie du ravivage de la Flamme, **au cours du premier semestre de l’année du centenaire (du 1er janvier au 20 juin 2023)**, s’engage, s’il le souhaite, à faire parvenir, **jusqu’au 30 juin 2023**, auprès du Comité de la Flamme, un devoir de mémoire pour concourir au prix du Centenaire de la Flamme de la Nation (cachet de la poste faisant foi ou date du mel).

- pour l’**élémentaire** : un devoir **collectif** récompensant la classe (textes, poèmes, dessins, en format A4 présentation libre). Un élève représentera la classe à la remise des prix,
- pour le **secondaire** : le meilleur compte rendu **Individuel**. Le travail rédigé après la cérémonie doit être un travail d’analyse et de réflexion montrant le ressenti et l’impact émotionnel sur ces jeunes visiteurs et non des commentaires touristiques,
- pour les classes **défense, SNU, Epide** : un travail écrit sur leurs impressions et ressentis inhérents à l’expérience vécue. Un participant représentera le groupe à la remise des prix,

-
- pour le **Conseil municipal des Jeunes** : un travail écrit sur leurs impressions et ressentis inhérents à l'expérience vécue. Un participant représentera le groupe à la remise des prix.

Le devoir, manuscrit ou imprimé (format numérique), d'une longueur de 2 pages (format A4), peut être accompagné d'un dossier photos (avec au moins 1 photo du ravivage effectué) et/ou d'un dessin d'un objet symbolisant la transmission de la mémoire.

MODALITES

Toute participation au Prix du Centenaire de la Flamme de la Nation est à but non lucratif.

Les travaux doivent être inédits.

A l'issue du concours, les dossiers reçus demeurent la propriété de l'association La Flamme sous l'Arc-de-Triomphe, Flamme de la Nation.

Dans le cadre de la préparation du prix, le jury, composé de membres du bureau de l'association La Flamme sous l'Arc-de-Triomphe, Flamme de la Nation, de la Fédération Nationale André Maginot et de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête, aura la lourde tâche de sélectionner, au plus tard pour le 15 juillet, sous l'anonymat le plus strict, les meilleurs devoirs rendus. Il se réunira pour établir le classement des travaux et décisions d'attribution des Prix. La finalité et l'organisation des prix sont définies par la Commission centenaire de l'association « La Flamme sous l'Arc-de-Triomphe - Flamme de la Nation ».

Cas de mise hors concours : l'établissement scolaire n'ayant pas respecté l'engagement de présentation d'un devoir ayant trait à la cérémonie du ravivage de la Flamme ne sera pas autorisé à concourir.

LES PRIX

Les prix seront répartis en six catégories :

- classe élémentaire,
- collège,
- lycée d'enseignement général,
- lycée d'enseignement professionnel,
- conseil municipal des Jeunes,

-
- classes défense, SNU, Epide.

Exceptionnellement, un établissement pourra être récompensé sous la forme d'une mention spéciale.

Les travaux primés seront susceptibles d'être diffusés sur le site de la Flamme sous l'Arc de Triomphe - Flamme de la Nation.

QUAND ?

Les établissements et récipiendaires retenus pour l'attribution d'un prix seront immédiatement avertis à la fin de l'année scolaire (mi-juillet 2023) par la Secrétaire Générale de l'association La Flamme sous l'Arc-de-Triomphe - Flamme de la Nation qui aura reçu une note émanant de la Commission du centenaire, contresignée par le Président de la Flamme.

Les lauréats, les professeurs et les parents feront connaître au bureau de la Flamme sous l'Arc de Triomphe – Flamme de la Nation avant le 15 septembre 2023, **leur** participation à la cérémonie de remise des prix.

Ecrire à : centenaire-flamme@laflammesouslarcdetriomphe.org

Les lauréats non majeurs devront être accompagnés par **un** de leurs parents ou tuteur légal.

La cérémonie de remise des prix se déroulera courant octobre 2023, en présence des membres du jury et d'autorités civiles et militaires au sein de l'Hôtel national des Invalides. Les modalités d'accueil et de prise en charge des lauréats vous seront communiqués ultérieurement.



BULLETIN REPONSE

Cérémonie du Ravivage de la Flamme effectuée le
(du 01/01 au 30/06/2023) – Fournir 1 ou 2 photos.

Nom de l'Établissement scolaire

Adresse	
Code postal	
Ville	
Département	
Tél.	
Mel	
Nom du Directeur ou du principal ou du proviseur	

Renseignements sur l'établissement

Etablissement venu seul : OUI NON (rayer la mention inutile)

Invité par (nom association, municipalité, etc..) :

Nom du responsable ayant organisé la venue à l'Arc :

Fonction :

Nom du professeur principal accompagnateur :

Nombre de participants :

Primaire CMJ Secondaire Lycée

Lycée professionnel Classes défense, SNU, Epide

Nom du signataire :

Signature et cachet de l'établissement :

Fiche participation au concours reçue le :

Par courrier Mel